

VERDI

**Commune de MONTREUIL-SUR-
LOIR**

**Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe**

Dossier arrêt projet

Notice



SOMMAIRE



1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population	9
2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement	12
2.2.2 Assainissement non-collectif	13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	17
3.1 Etudes précédentes	18
3.2 Extensions prévues	18
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	18
3.2.2 Extension urbaine	18
3.3 Zonage proposé	18
4 Annexe 1 : Lexique	20
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	21
4.2 Annexe 2 : Lexique	22

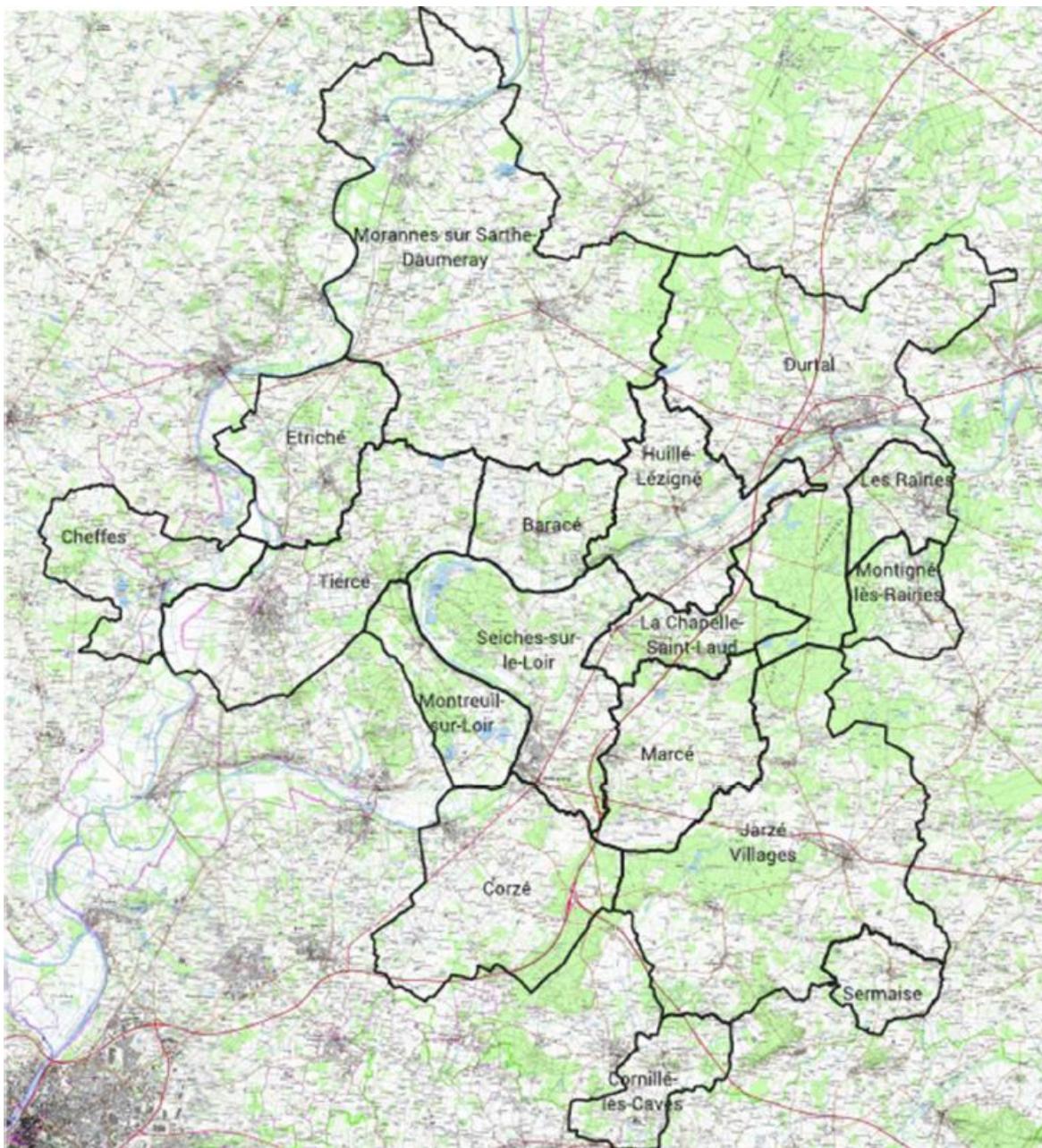


1

PREAMBULE

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS), a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

Ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions de la précédente étude de zonage des eaux usées en 2001.

La présente notice concerne la commune de Montreuil-sur-Loir.



2

PHASE 1 : RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Montreuil-sur-Loir
Population	581 (2020)
Logements	235
Nombre d'habitants par logement	2.65
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP
Activités	<p>22</p> <p>1 industries manufacturières, industrie extractive et autre</p> <p>7 industries de construction</p> <p>3 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</p> <p>0 établissements d'information et communication</p> <p>1 activités financières et d'assurance</p> <p>3 activités immobilières</p> <p>4 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</p> <p>1 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</p> <p>2 Autres activités de services</p>
Réseau hydrographique dominant	Le Loir
ZNIEFF 1	3 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	3 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	1 zone Natura 2000
Zone humides	1 zone Humide RAMSAR
Risques	6 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 5 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 0 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations d'alluvions, de sables, grès et argiles sur le bourg
Captage d'eau potable	Non Concernée

2.1.3 URBANISME

2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	233	183	262	294	299	487	526	581
Densité moyenne (hab/km2)	19,4	15,3	21,9	24,5	24,9	40,6	43,9	48,5

Depuis les années 70 la population évolue à la hausse, avec une très forte progression aux débuts des années 2000, pour atteindre en 2020 une population de 581habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 20,8 % depuis l'année 1990.

2.1.3.2 Evolution des logements

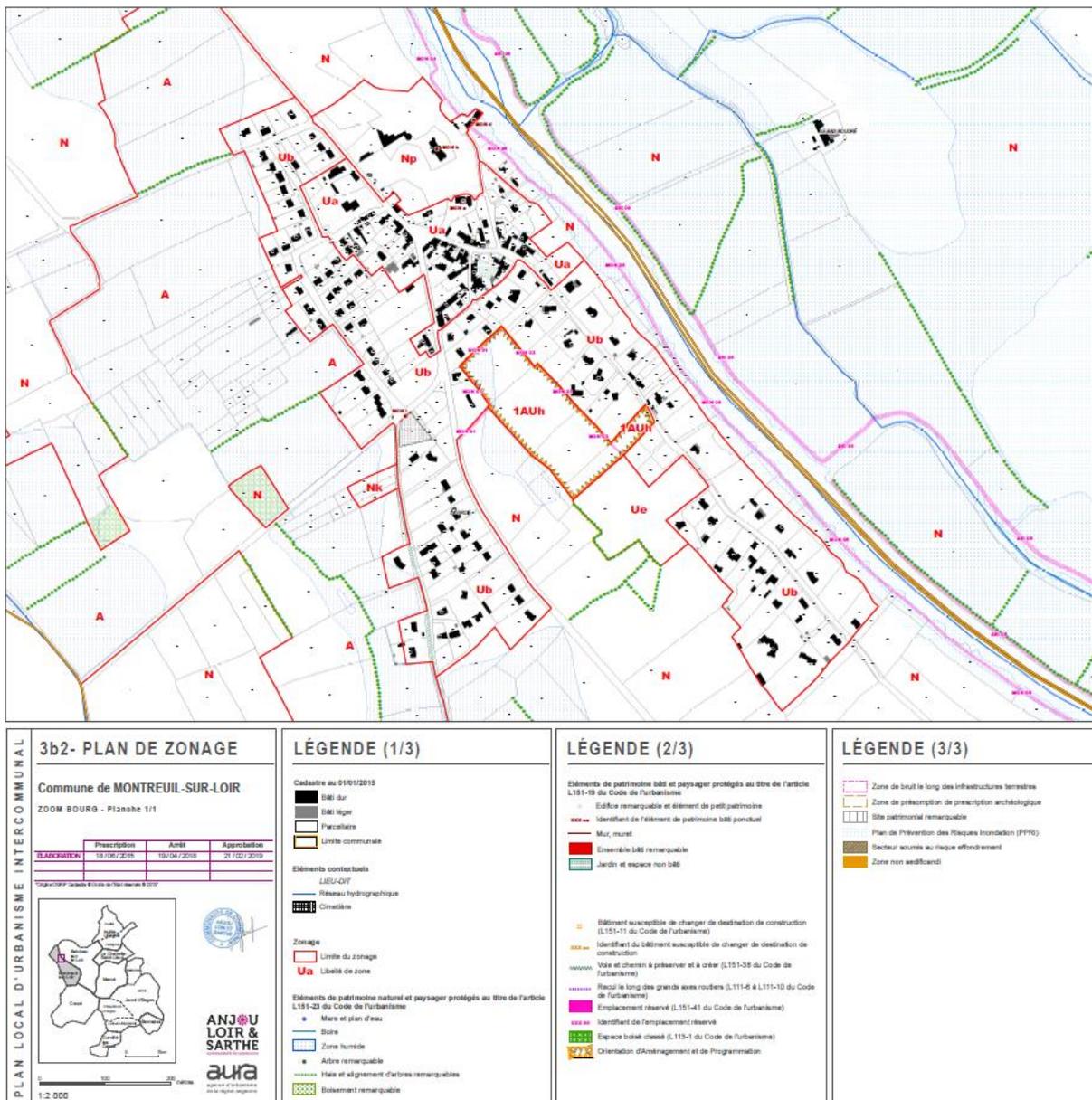
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	57	55	82	94	111	184	196	219
Résidences secondaires et logements occasionnels	13	35	40	36	26	16	11	7
Logements vacants	11	8	7	12	7	4	7	9
Ensemble	81	98	129	142	144	205	213	235

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 14.5% depuis l'année 1990.

2.1.3.3 Documents d'urbanisme

La commune des Montreuil-sur-Loir est couverte par le PLUI de la CCALS approuvée le 04 Novembre 2021.



Carte 3: PLUI de la commune de Montreuil-sur-Loir

2.2 GESTION DES EAUX USEES

2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement	
Type de réseaux	Séparatif
Linéaire réseaux EU	2 254 ml
Linéaire réseaux refoulement	636 ml
Linéaire réseaux unitaires	NC
Linéaire réseaux eaux pluviales	2 381 ml
Nombre de poste de refoulement	1
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	0
Nombre de déversoirs d'orage	0
Nombre d'ouvrages sur réseau	0

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

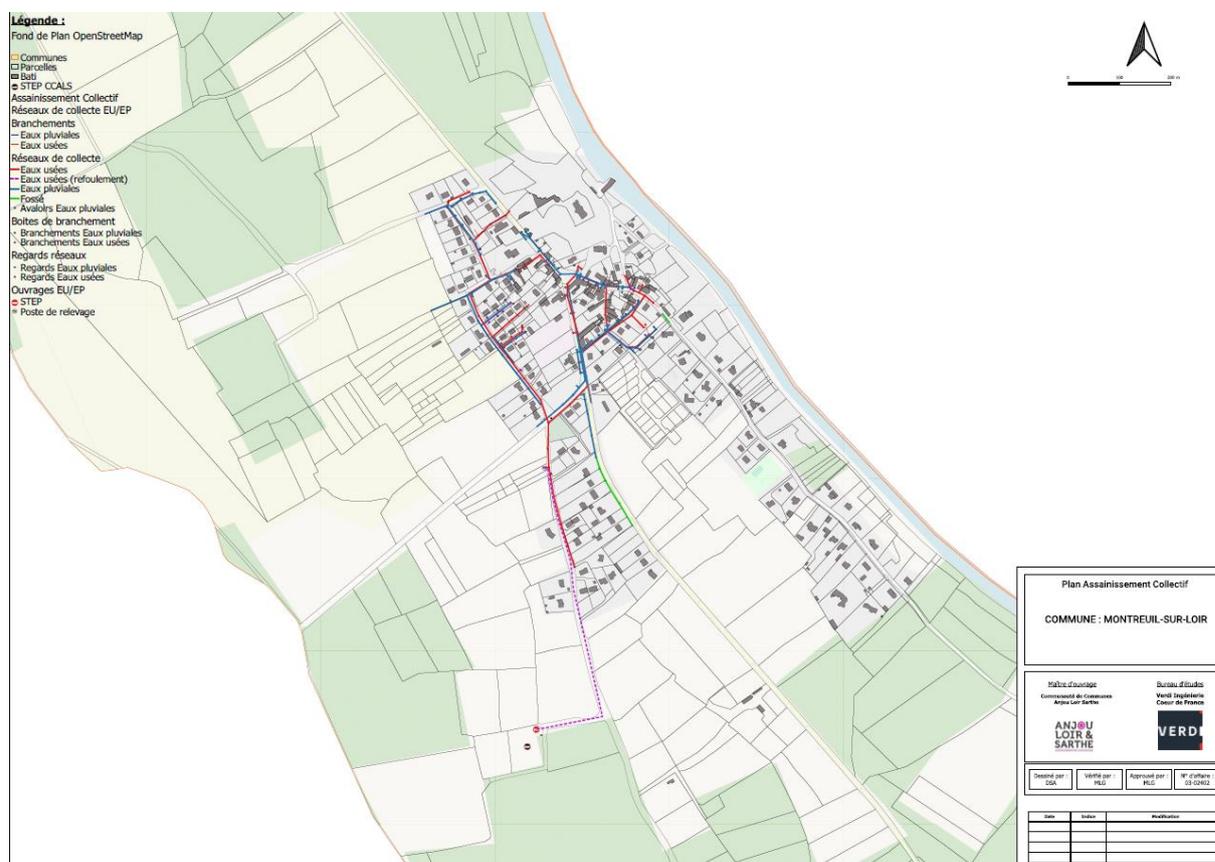


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous

Caractéristiques de la station de traitement des eaux usées	
Type	Lagunage naturel
Année de construction	2007
Capacité de la STEP	350 EH
Débit de référence	52 m3/jour
Milieu récepteur	Le Loir via (Rau de la Filière)



Figure 5: Station de traitement des eaux usées

2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1 : Conforme ;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré ;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
A	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
B	Conforme avec recommandation(s)	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
C	Non conforme	<u>Zone sans enjeu</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	<u>Zone à enjeu sanitaire ou environnemental</u> Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installation conforme/ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Montreuil-sur-Loir sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quantité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	51	
Conforme	50	40.0 %
Non-Conforme	1	0.8 %
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	74	
F1 Conforme	17	13.6 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	20	16.0 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	15	12.0 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	21	16.8 %
F6 Absence d'installation	1	0.8 %
Non Renseigné		0
Bilan Global Territoire	125	
Installation Conforme	87	69.6 %
Installation Non-Conforme	38	30.4 %
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Montreuil-sur-Loir :

- Conforme : 87unités, soit 69.6 % du parc ;
- Non- Conforme : 38 unités, soit 30.4 % du parc ;
- Non-Renseignée : NC.

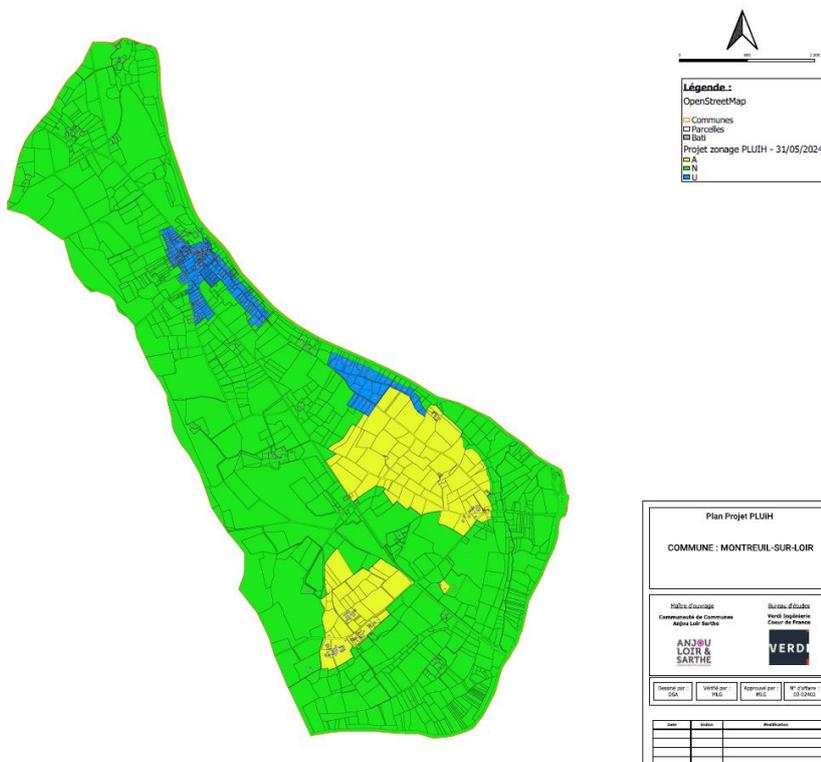
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	0	2017	2
2010	0	2018	6
2011	0	2019	25
2012	0	2020	7
2013	12	2021	9
2014	8	2022	10
2015	4	2023	36
2016	3	2024	2

2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 6 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



Carte 6: Plan de projet PLUIH de la commune de Montreuil-sur-Loir

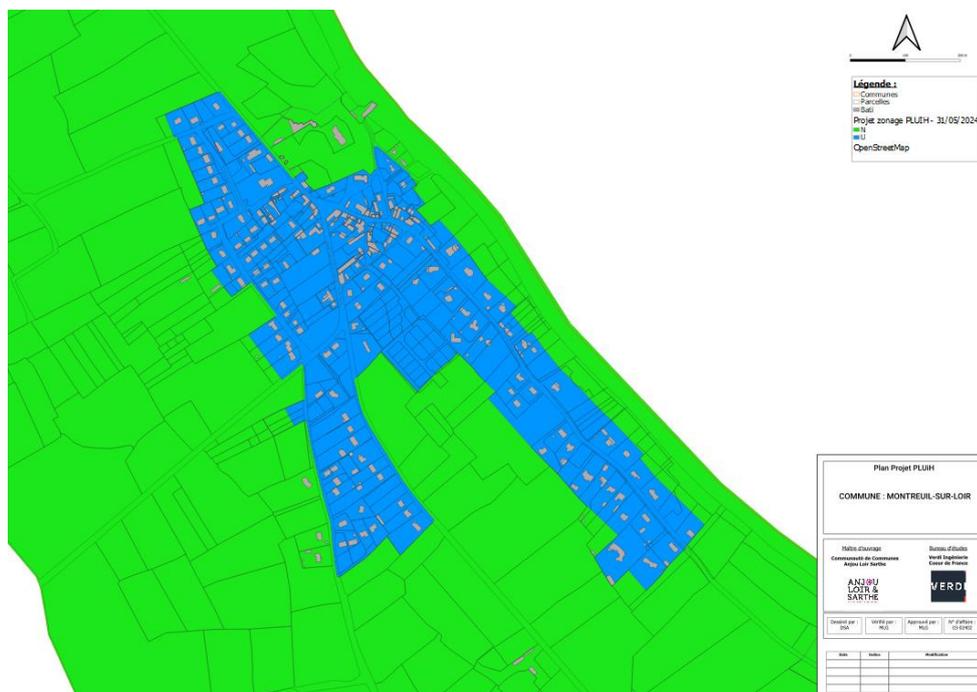
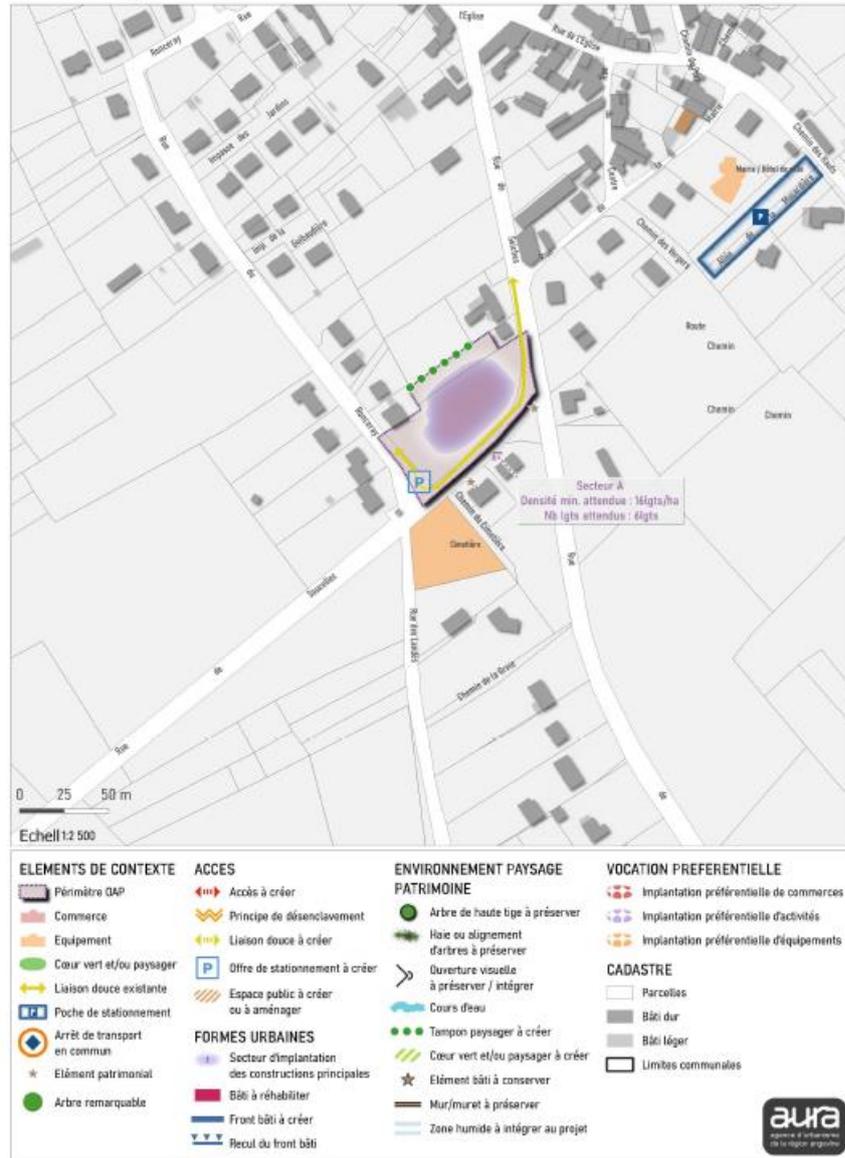


Figure 7: Secteur bourg de la commune



Programmation

Nom du secteur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes urbaines (individuelle s/Groupées/ Collectif)	Type (Habitat/ Mixte/Eco)	Phasage (2024-2030 / 2031-2036)
OAP A : Secteur de la rue de Soucelleries	0,36ha	Renouvellement urbain	16 lgt/ha	6	Individuelles/ Groupées / Petit collectif	Habitat	2031-2036
TOTAL LOGEMENTS				6			



3 PHASE 2 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1 ETUDES PRECEDENTES

Le zonage d'eaux usées réalisé en 2001 par BETAM aboutissait au scénario suivant :

- L'intégralité de la commune était classée en zone d'assainissement non-collectif sauf les habitations déjà raccordées ;

Les raisons de ce choix étaient :

- Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective ;
- Des contraintes parcellaires vis-à-vis de la réhabilitation de l'assainissement non-collectif globalement faibles.

3.2 EXTENSIONS PREVUES

3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

3.2.2 EXTENSION URBAINE

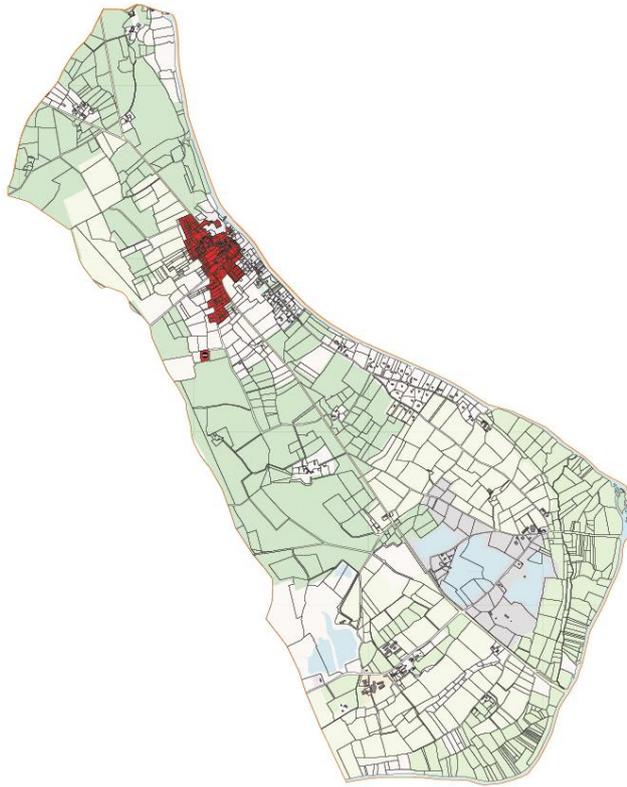
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 17.1.8.

3.3 ZONAGE PROPOSE

Il est proposé de confirmer les conclusions de l'étude précédente à savoir :

- Zonage en assainissement collectif des parcelles déjà raccordées au réseau de collecte ;
- Zonage en assainissement collectif des opérations OAP Habitat ;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.






Légende :
 Fond de Plan OpenStreetMap
 — Communes
 □ Parcelles
 ■ Bati
 e STEP CCALS
 Zonages Assainissement
 = Collectif

Plan de Zonage Assainissement
 Eaux Usées
COMMUNE : MONTREUIL-SUR-LOIR
 Echelle : 1/8000

Maître d'ouvrage : **Communes de Communes Anjou Loir Sarthe**
 Bureau d'études : **VERD**
 Véral Ingénierie
 Concept & France

Dessiné par : DSA	Vérifié par : M.L.	Approuvé par : M.L.	N° d'affaire : 23-0462
-------------------	--------------------	---------------------	------------------------

Date	Index	Modification
09/03/2023	1	Élaboration
14/03/2023	1	Validation
09/03/2023	2	Version définitive

Carte 8: Plan de zonage assainissement de la commune des Montreuil-sur-Loir



4 ANNEXE 1 : LEXIQUE

4.1 ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

4.2 ANNEXE 2 : LEXIQUE

Eaux Usées (EU) : eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

Eaux vannes : Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises : Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

Collecteur : canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

Réseau de refoulement : les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU : réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR) : ouvrage enterré dont le système de pompes envoie sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

Déversoir d'orage (DO) : ouvrage de délestage des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC) : ouvrage de traitement individuel des eaux usées.